

ÉCOLE COMMUNAUTAIRE CITOYENNE

Document de fondement

*Un projet rassembleur par et
pour la francophonie canadienne*

Table nationale sur l'éducation

Octobre 2011

ÉCOLE COMMUNAUTAIRE CITOYENNE

Document de fondement

*Un projet rassembleur par et
pour la francophonie canadienne*

Table nationale sur l'éducation

Octobre 2011

Équipe technique de chercheurs :

Nathalie Bélanger

Titulaire de la Chaire de recherche en éducation et francophonies de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa

Rodrigue Landry

Directeur général de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML)

Jules Rocque

Professeur à la Faculté d'éducation de l'Université de Saint-Boniface

Rédacteur :

Réjean Aubut

Consultant en éducation

Coordonnateur :

Roger Paul

Directeur général de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones

La Table nationale sur l'éducation réunit les organismes suivants :

Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF) - présidence
Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF)
Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC)
Commission nationale des parents francophones (CNPF)
Fédération canadienne des directions d'école francophone (FCDÉF)
Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE)
Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC)
Fédération culturelle canadienne-française (FCCF)
Fédération de la jeunesse canadienne-française (FJCF)
Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA)
Regroupement national des directions générales de l'éducation (RNDGÉ)
Réseau des Cégeps et des Collèges Francophones du Canada (RCCFC).



Patrimoine Canadian
canadien Heritage

La réalisation de ce document a été rendue possible grâce à la participation financière du ministère du Patrimoine canadien (PCH).

« Par où commencer? Dans nos écoles évidemment. C'est là que le projet identitaire est transmis dans le monde moderne. Nous avons conquis des écoles, il faut maintenant en définir un contenu qui soit conforme à une proposition de faire société. »

Joseph Yuon Thériault

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	6
MISE EN CONTEXTE	7
RAISON D'ÊTRE.....	8
UNE DÉFINITION DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE CITOYENNE.....	11
UN LEADERSHIP QUI SOUS-TEND L'ENGAGEMENT DE TOUS LES PARTENAIRES.....	14
LES VALEURS PRÔNÉES PAR L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE CITOYENNE	15
CONCLUSION	16
BIBLIOGRAPHIE.....	17

INTRODUCTION

Il est connu que les institutions scolaires, qu'elles soient au service du développement de la petite enfance, de l'éducation des élèves du primaire, de l'élémentaire ou du secondaire, ou encore des étudiants du postsecondaire, sont à la base des communautés qu'elles desservent. Par conséquent, les sociétés ont tout à gagner à vouloir miser sur le potentiel de ces institutions pour assurer le développement et la pérennité des communautés constituantes. Cette affirmation est d'autant plus vraie lorsqu'il s'agit de communautés en situation minoritaire dont la vitalité, malgré l'apport de l'immigration, présente des signes de décroissance. Or, l'idée d'une nation canadienne-française qui constitue la trame de l'histoire même du Canada se voit radicalement modifiée avec la « Révolution tranquille » des années 60 et le nationalisme québécois qui en émane, ainsi que la provincialisation de l'identité francophone du pays. Cette fragmentation des identités (québécoise, acadienne, franco-ontarienne, franco-manitobaine, etc.) a pour effet d'isoler davantage les francophones du pays et de les placer ainsi dans des situations de vulnérabilité croissante.

Dans ce document, le mot « école » comprend toutes les institutions éducatives au service de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Devant cet état de fait, il est naturel de se poser la question suivante : « Que veut dire *être francophone* au Canada aujourd'hui? ». Dans le but de réaffirmer la volonté de poursuivre le projet sociétal d'une francophonie canadienne, les organismes ayant un intérêt pour l'éducation francophone à l'échelle du pays reconnaissent le besoin de confirmer le rôle fondamental que joue l'école de langue française dans le développement des communautés francophones et acadiennes du Canada. Dans ce document, le mot « école » comprend toutes les institutions éducatives au service de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte. C'est dans un mouvement de concertation et de leadership social collaboratif émanant de tous les partenaires que l'école de langue française, appuyée par la communauté de base et les autres institutions, deviendra véritablement la pierre angulaire institutionnelle d'une francophonie vibrante, moderne, inclusive et active à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Pour jouer pleinement son rôle, l'école doit faire partie intégrante de la communauté qu'elle dessert tout en étant ouverte sur le monde. Son ancrage dans la vie active de sa communauté sert d'espace réel d'apprentissage qui donne un sens aux nouveaux savoirs et les enrichit d'une charge sociale et culturelle. Toutefois, afin que ces nouveaux savoirs s'inscrivent dans une démarche d'apprentissage globale, l'école doit s'ouvrir aux autres, elle doit construire des passerelles entre le passé, le présent et l'avenir, entre l'ici et l'ailleurs afin d'aider les élèves, ainsi que tous les membres de la communauté, à prendre conscience de la profondeur historique des savoirs qui leur sont transmis et les rendre solidaires de leurs contemporains dans la construction d'un monde meilleur.

Ce document qui présente les principes d'une école communautaire citoyenne se veut un énoncé de vision d'une école idéale qui met au premier plan des valeurs émancipatrices d'une société globale francophone en terre canadienne. L'objectif de l'énoncé est d'amorcer une réflexion nationale sur le rôle de l'école de langue française et de stimuler auprès des membres des communautés francophones et acadiennes une prise en charge de leur épanouissement et de leur avenir. La vision qu'on y présente est caractérisée par une ouverture et une flexibilité de sorte qu'elle s'adapte à la polyvalence des réalités canadiennes tout en permettant de nourrir collectivement un projet rassembleur qui permettra de franchir le pas entre la pleine actualisation des droits acquis à la suite de l'adoption de la *Charte canadienne des droits et libertés* et la mise en chantier d'une société soucieuse de s'épanouir et d'assurer son avenir.

MISE EN CONTEXTE

C'est en juin 2005 que quelque deux cents intervenants et intervenantes en provenance des diverses communautés francophones et acadiennes du Canada et représentant diverses instances ayant un intérêt pour l'éducation se sont réunis pour réfléchir et pour valider un plan d'action visant la consolidation du fonctionnement des écoles de langue française en situation minoritaire et leur permettant d'assumer pleinement leur mission. Les travaux de mise en œuvre du *Plan d'action – Article 23* qui se poursuivent depuis le Sommet de 2005 ont donné lieu à une nouvelle ère de collaboration où les organismes communautaires nationaux, les ministères de l'Éducation des provinces et territoires ainsi que des ministères du gouvernement fédéral ont conjugué leurs efforts autour de la table du Comité tripartite pour faciliter la mise en œuvre du *Plan d'action – Article 23*. Après cinq années de travail productif, l'année 2011 en est une de réflexion et de bilan afin de porter un regard sur les réalisations et d'orienter les actions futures. Le bilan des démarches et des réalisations du *Plan d'action – Article 23*, intitulé « L'école de Raphaël » est accessible sur le site Web de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF).

L'école communautaire citoyenne s'inscrit dans cette réflexion collective pour parfaire le système scolaire de langue française en milieu minoritaire au Canada. La Table nationale sur l'éducation, soucieuse de se donner un projet rassembleur dans lequel tous ses membres trouveraient leur intérêt et leur motivation, présente le concept d'école communautaire citoyenne qui reçoit l'aval du Comité tripartite et des différents groupes de travail qui en découlent.

S'appuyant sur les besoins des communautés francophones et acadiennes, sur une vision moderne de l'éducation et sur les pratiques réussies, l'énoncé de projet propose de combiner deux concepts clés, soit l'école communautaire et l'éducation citoyenne. Ce projet s'inscrit entièrement dans l'esprit de l'article 23 dont l'objet ultime est de « préserver et promouvoir la langue et la culture de la minorité partout au Canada » (Mahé, Alberta, 1990) (CNPf, 2000) et, de façon plus immédiate, de fournir une éducation de « grande qualité » (Arsenault-Cameron, Î.P.É., 2000) (CNPf, 2000).

Le développement de la conscience citoyenne auprès de l'ensemble des membres de la communauté peut contribuer à leur réussite, tant sur le plan des études et du travail que sur le plan de leur vie sociale. La conscience citoyenne contribue également au développement d'un sentiment d'appartenance à leur communauté ainsi qu'à la construction de leur identité. Toute démarche pédagogique, qu'elle soit menée auprès d'enfants ou d'adultes, implique une dimension civique souvent absente. L'école communautaire citoyenne adopte des pratiques éducatives qui mettent à profit les valeurs citoyennes et s'en servent comme levier. Pour faire de l'école un lieu par excellence de conscientisation et un lieu d'appropriation où les jeunes et les adultes participent à la transformation de la société, les pratiques pédagogiques impliquent que la communauté soit en osmose avec l'école, c'est-à-dire que la communauté et l'école s'influencent mutuellement. Or, pour actualiser ce mandat, l'école de langue française doit résolument faire partie intégrante de la société en allant vers elle de la même façon que celle-ci doit aller vers l'école. C'est dans ce mouvement bidirectionnel que les partenaires, ayant les mêmes intérêts ou des intérêts complémentaires, mettront en commun leurs ressources respectives pour faire en sorte que l'école communautaire citoyenne ne soit pas qu'un simple discours, mais une expérience de vie.

L'objectif principal du projet est d'élaborer une proposition de vision pour l'école de langue française. Le document de fondements sur l'école communautaire citoyenne est mis à la disposition des leaders de la francophonie canadienne – ces leaders étant à la barre entre autres des systèmes scolaires de langue française, des institutions postsecondaires, des instances gouvernementales, des organismes publics (alliances, associations, commissions, fédérations, regroupements) – et constitue un outil de concertation autour de la mission éducative des communautés francophones et acadiennes du Canada. Le projet de création de cet outil de concertation a le potentiel de mobiliser les ressources d'un ensemble de partenaires qui œuvrent à l'échelle nationale, provinciale et territoriale ainsi qu'à l'échelle locale. Cette collaboration des partenaires qui désirent contribuer à l'efficacité du système scolaire de langue française est à la base d'une démarche globale et structurée afin d'investir dans la réussite des citoyens et d'assurer l'épanouissement de la langue française et de la culture francophone ainsi que des communautés francophones et acadiennes du Canada.

Le projet d'école communautaire citoyenne reçoit l'appui d'un grand nombre de partenaires clés. Riche de cet appui, la Table nationale sur l'éducation présidée par la FNCSF s'adjoit une équipe de chercheurs pour l'aider à mieux comprendre les concepts sous-jacents et à déterminer les fondements afin de définir l'école communautaire citoyenne. Cette équipe de chercheurs est composée de madame Nathalie Bélanger, titulaire de la Chaire de recherche en éducation et francophonies de la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, monsieur Rodrigue Landry, directeur général de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques et monsieur Jules Rocque, professeur à la Faculté d'éducation de l'Université de Saint-Boniface. Monsieur Réjean Aubut, consultant en éducation, est chargé de colliger les résultats de la recherche et de rédiger le document de fondement.

RAISON D'ÊTRE

Le modèle de l'autonomie culturelle proposé par Landry, Allard et Deveau (2011) « consacre un rôle central à l'école et la voit non seulement comme une institution publique et un lieu d'enseignement, mais aussi comme un lieu de socialisation et de construction identitaire ». L'école communautaire citoyenne a le potentiel de contribuer activement à la prise en charge collective des communautés francophones et acadiennes du Canada. Tel qu'il a été mentionné précédemment, pour être efficace, le projet d'école communautaire citoyenne doit permettre une synergie d'action entre les différentes catégories d'acteurs sociaux, soit les individus et les familles, les membres de la communauté et ses leaders à la barre des institutions et des organismes qui forment la société civile ainsi que l'État et l'ensemble des citoyens qui, dans une société démocratique, choisit les représentants de l'État.

Il est temps plus que jamais que les acteurs qui forment le tissu social des communautés francophones et acadiennes se mobilisent et mettent en œuvre des actions concertées pour dynamiser la vitalité des francophones tout en favorisant l'acquisition d'une plus grande autonomie culturelle. La recherche qu'a effectuée Landry (2010), pour le compte de la Commission nationale des parents francophones (CNPF), démontre, avec chiffre à l'appui, que la vitalité de la francophonie est de plus en plus fragile dans les provinces et territoires canadiens où elle est minoritaire. Dans son rapport de recherche, Landry fait état des lourdes tendances qui menacent les communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire et propose d'agir rapidement.

Pour rassembler les conditions gagnantes

« Le modèle d'autonomie culturelle comporte trois composantes qui interagissent entre elles et avec l'identité collective du groupe. Lorsque ces éléments de vitalité communautaire agissent en synergie et s'appuient mutuellement, le groupe peut diriger des projets collectifs qui dynamisent la vitalité du groupe tout en favorisant l'acquisition d'une plus grande autonomie culturelle.»*

*Landry, R., Allard, R., Deveau, K., (2011), *École et autonomie culturelle, Enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire*, Nouvelles perspectives canadiennes, Ottawa.

Le modèle de l'autonomie culturelle proposé par Landry, Allard et Deveau (2011) comporte des composantes qui interagissent entre elles et avec l'identité collective du groupe. Ces composantes, lorsqu'elles sont gérées de sorte à agir en synergie et à s'appuyer mutuellement, constituent les conditions favorables à une plus grande autonomie culturelle. C'est dans cette perspective que l'école communautaire citoyenne dynamise la vitalité de la communauté.

Autrefois, les concentrations géographiques des communautés francophones et acadiennes, principalement autour des paroisses, assuraient une vie communautaire fondamentale en français. Aujourd'hui, dans plusieurs régions du Canada, la dispersion et l'urbanisation des francophones font en sorte qu'il est difficile de participer à une vie communautaire francophone, et ce, même à proximité des institutions de la minorité. Or, le projet d'école communautaire citoyenne veut renforcer les liens communautaires en mobilisant tous les membres de la communauté autour d'un projet rassembleur dont les retombés profiteraient à l'ensemble des secteurs. Sans vouloir concentrer toutes les activités communautaires dans le lieu physique qu'est l'école, l'école communautaire citoyenne sera en interaction constante avec tous les secteurs de la vie active de la communauté dans laquelle elle s'insère afin de profiter de ce contexte pour permettre aux élèves et à l'ensemble des membres de la communauté de réaliser des apprentissages signifiants qui s'inscrivent dans une francophonie locale, nationale et internationale.



« La participation personnelle et communautaire aux défis du milieu social constitue un processus d'apprentissage scolaire et social afin d'atteindre non seulement le plein épanouissement des élèves, de leur famille et de l'équipe-école, mais aussi de promouvoir de façon éclairée l'épanouissement des communautés francophones. Cette participation se réalise par des engagements dynamiques entre l'école et la société.

Ainsi, une des principales raisons d'être de l'école communautaire citoyenne est de faire valoir les identités francophones en situation minoritaire où la valorisation culturelle et linguistique est primordiale tout en étant engagée de façon critique et responsable dans la vie politique, économique et socioculturelle de son milieu immédiat et lointain. »*



*IsaBelle, C., Bélanger, N. (2011). *Projet École communautaire citoyenne*, Ottawa, document de recherche présenté à la FNCSE.

De plus, la mobilisation de tous les partenaires voulant et pouvant contribuer au projet éducationnel des communautés francophones et acadiennes se manifestera par une volonté collective de se donner des institutions qui répondent pleinement aux besoins des membres de la communauté et qui contribuent au projet d'autonomie culturelle. En ce sens, l'école communautaire citoyenne vise à mettre en commun les ressources de la communauté pour élargir l'espace fonctionnel de la francophonie dans tous les secteurs d'activité afin que les apprenants reconnaissent la présence et la pertinence du français dans leur vie, et ce, au-delà des murs de l'école. Dans un souci de se donner des institutions dynamiques, l'école communautaire citoyenne participera au développement d'institutions qui répondent aux besoins des francophones.

La prise en charge du projet d'autonomie culturelle par les membres de la communauté peut avoir pour effet d'obtenir l'appui de l'État et des citoyens. Une volonté ferme d'agir sur la vitalité de la francophonie et celle des communautés francophones et acadiennes peut influencer les gouvernements dans le développement et la mise en œuvre de leurs politiques. La prise de conscience des citoyens, les attitudes, les croyances et les représentations sociales qu'ils adopteront auront pour effet de confirmer la reconnaissance des membres de la communauté du statut et de la légitimité de leur langue et de leur culture. L'école communautaire citoyenne se veut un lieu de socialisation et de conscientisation où tous les membres de la communauté s'engageront dans un processus d'apprentissage et de compréhension des enjeux de la francophonie et dans une démarche de revendication citoyenne de la reconnaissance de leurs droits, de leur statut et de leur légitimité et, par conséquent, vers une autonomie culturelle.

Un projet de « réussite » pour tous les membres de la communauté



« Voici une définition brève et pratique d'une communauté d'apprentissage centrée sur le lieu : c'est un village, une ville ou une région qui utilise de façon explicite le concept comme un principe d'organisation et un objectif social et culturel. C'est un endroit qui mobilise les ressources d'apprentissage des cinq secteurs de la communauté pour améliorer ses conditions économiques, environnementales et socioculturelles de manière socialement inclusive. C'est enfin un concept qui met l'accent sur l'importance d'approches communautaires et centrées sur l'apprenant favorisant l'apprentissage toute la vie durant et dans toutes les situations d'apprentissage. »*



*Faris, R., (2010), *Les communautés d'apprentissage centrées sur le lieu : une variété de points de vue*, À lire en ligne, numéro 16, édition 2010, Ottawa, disponible sur le site web du RESDAC au www.resdac.net

Selon Violette (2005), la raison d'être de l'école communautaire part de la réalité d'un contexte social et mondial en constante évolution. Le besoin d'unir les forces et les ressources se fait sentir afin d'affronter les défis de taille que représentent des apprentissages de plus en plus nombreux et complexes : des lieux d'apprentissage se multipliant et se diversifiant, des jeunes et des adultes, branchés sur le monde, des iniquités sociales et le décrochage scolaire qui persistent, un contexte familial et des modes de vie qui ont beaucoup évolué et une multiplicité de services qui doivent répondre à une diversité de besoins. Or, dans cette société en mutation, les communautés doivent se munir de mécanismes efficaces pour parfaire les apprentissages essentiels à la réussite de tous ses membres. L'école communautaire citoyenne perçoit la réussite dans une perspective de continuum d'apprentissage, de la petite enfance jusqu'à la fin de la vie. La création de cet espace propice à l'apprentissage nécessite une mobilisation de toute la communauté. Farris (2010) (voir encadré) définit la communauté d'apprentissage centrée sur le lieu. Cette définition rejoint la vision de l'école communautaire citoyenne.

La réalisation d'une école communautaire citoyenne nécessite la mise en place d'orientations communes et d'un plan d'action efficace. L'engagement de tous les partenaires se manifeste par un solide partenariat où chacun souhaite la réussite et le développement du plein potentiel des membres de la communauté. Selon Violette (2005), ce plan d'action doit favoriser une meilleure gestion des ressources fondée sur la concertation et le respect de la mission propre à chacun.

Dans un contexte minoritaire, le rôle de l'école est d'autant plus important qu'elle sert à construire des ponts entre les savoirs prescrits et la réalité afin d'amener les apprenants à répondre aux questions qu'ils se posent sur eux-mêmes, sur les autres et sur le monde et d'apprendre à influencer la réalité dans laquelle ils évoluent. C'est pour cette raison que l'école communautaire citoyenne adoptera une approche culturelle de l'enseignement¹. Selon Simard (2007), une telle approche consiste à mettre en œuvre les conditions qui permettent de « rétablir des liens entre le passé et le présent, [...] aider les élèves à prendre conscience de la profondeur historique de ce qui leur est transmis, les rendre solidaires des hommes et des femmes qui les précèdent, d'une histoire qui leur est confiée et qu'ils transforment en s'y inscrivant ». Ces réalités exigent des compétences de plus en plus complexes qui se développent dans des conditions que l'école seule peut difficilement fournir. De là l'importance de travailler avec tous les partenaires de la communauté, pour créer à partir de ressources communes, les conditions essentielles au développement des compétences dites du XXI^e siècle. Faisant force avec la communauté, l'école communautaire citoyenne tiendra compte des besoins liés aux secteurs de la vie socioéconomique de la communauté francophone qu'elle dessert. Par conséquent, elle composera avec cette réalité pour mettre au premier plan des programmes, des ressources et des outils qui permettront aux membres de la communauté de développer les compétences associées aux besoins des divers secteurs de la vie socioéconomique et être ainsi en mesure de prendre part au développement durable de leur communauté.

Pour permettre à l'ensemble des membres de la communauté de prendre part au développement de la communauté francophone, l'école communautaire citoyenne mettra également au premier plan l'acquisition de compétences liées à l'éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective culturelle mondiale tout en étant enracinée dans le local. Selon Ferrer et Allard (2002) qui ont développé le Modèle de l'éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire (ÉCDPP), « l'enjeu n'est plus de choisir entre l'action locale et l'action globale, mais de dégager, à travers la solidarité, le lien nécessaire entre le local et le global ».

Afin de jouer pleinement son rôle pour contribuer au projet d'autonomie culturelle, l'école communautaire citoyenne sera « actualisante » (Landry, Allard et Deveau, 2011) en favorisant le plein développement du potentiel humain de chaque membre de la communauté, et en mettant l'accent sur le volet de la construction identitaire; elle sera « communautarisante » (Landry, Allard et Deveau, 2011) en favorisant les liens famille – école – communauté et en permettant aux apprenants de jouer leurs rôles actuels comme membres actifs de la communauté et de contribuer à définir eux-mêmes ce que seront leurs rôles dans une perspective de renouvellement de la francophonie. De plus, dans un tel contexte, l'école communautaire citoyenne se posera des questions sur son rôle en tant qu'institution « pierre angulaire » dans un projet de société qui pourrait s'actualiser dans un projet d'autonomie culturelle. De cette façon, elle serait aussi « sociétalisante » (Landry, Allard et Deveau, 2011).

1 C'est en poursuivant cette vision que le Consortium du Projet pancanadien de français langue première (PPCFLP) du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC), qui est composé de toutes les instances provinciales et territoriales à l'exception du Québec, a mis sur pied le projet d'élaboration d'un Cadre pancanadien pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française. Ce projet, financé conjointement par les provinces et les territoires participants et le ministère du Patrimoine canadien, favorisera l'intégration d'éléments visant la construction identitaire et l'appropriation culturelle chez l'élève au sein des programmes d'études provinciaux et territoriaux, et des pratiques pédagogiques des enseignantes et des enseignants des écoles de langue française en contexte minoritaire. Le projet consiste en l'élaboration d'un document de fondements pour une approche culturelle de l'enseignement, d'une banque de référents culturels, d'un répertoire de stratégies pédagogiques ainsi que d'une trousse de formation.

UNE DÉFINITION DE L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE CITOYENNE

À la lumière principalement des travaux de Violette (2005) et des auteurs recensés par les professeures IsaBelle et Bélanger (2011), l'école communautaire citoyenne peut être définie ainsi :

L'école communautaire citoyenne de langue française mobilise l'élève, le personnel éducatif, les parents et les partenaires du milieu communautaire, social, culturel, municipal, gouvernemental et économique, en vue de les engager de façon critique et démocratique à la vie politique, économique et socioculturelle de leur environnement local, national et global. L'école communautaire citoyenne vise la réussite des jeunes et de tous les membres de la communauté par un engagement social.

Afin d'apporter des précisions utiles et éclairantes, reprenons chaque élément de la définition :

L'école...

L'école, dans la vision de l'école communautaire citoyenne, peut représenter toutes les institutions qui permettent aux membres d'une communauté de faire des apprentissages au cours de leur vie. Dans cette école communautaire citoyenne, l'apprentissage consiste à acquérir des connaissances, des habiletés, des attitudes et des valeurs.

...communautaire

L'école devient communautaire lorsqu'elle fait partie intégrante de sa communauté, qu'elle répond à ses besoins et qu'elle engage les membres de sa communauté envers son épanouissement.

...citoyenne

L'école devient citoyenne lorsqu'elle développe auprès de l'ensemble des membres de la communauté une conscience citoyenne qui peut contribuer à leur réussite, tant sur le plan des études, du travail que sur leur vie sociale. La conscience citoyenne contribue également au développement d'un sentiment d'appartenance à la communauté ainsi qu'à la construction identitaire.

...de langue française

Un projet d'école communautaire citoyenne pourrait voir le jour dans n'importe quelle école et dans n'importe quelle communauté en situation minoritaire ou majoritaire. Toutefois, le modèle que nous présentons dans ce document reflète les besoins des écoles et des communautés de langue française en milieu minoritaire du Canada.

...mobilise l'élève

L'élève est au cœur du projet de l'école communautaire citoyenne. Par conséquent, puisqu'il s'agit de favoriser sa réussite, il devra prendre une part active en s'engageant pleinement dans la construction de son futur tout en contribuant de façon active et critique au renouvellement de la francophonie.

...mobilise le personnel éducatif

Le projet éducatif qui sous-tend l'école communautaire citoyenne s'actualise au travers de l'enseignement des diverses disciplines du curriculum de la petite enfance au postsecondaire. L'engagement du personnel de l'école est essentiel, puisqu'il contribue à rendre les apprentissages significatifs. C'est en adoptant une approche culturelle de l'enseignement² que le personnel de l'école et ses membres peuvent contribuer au projet d'autonomie culturelle.

...mobilise les parents

La participation entière des parents est essentielle pour mettre sur pied une école communautaire citoyenne. Ils sont les premiers éducateurs de leurs enfants et doivent contribuer à définir la vision de l'école, la comprendre et y adhérer. De plus, les parents agissent souvent d'intermédiaire entre l'école, les autres parents et la communauté. Par conséquent, ils peuvent être de véritables alliés pour véhiculer, auprès des partenaires, les valeurs de l'école, sa mission et sa vision.

² Voir : ¹ page 12

...mobilise les partenaires du milieu communautaire, social, culturel, municipal, gouvernemental et économique

L'école communautaire citoyenne, par définition, trouve son champ d'action au cœur même de la communauté. Or, elle doit faire corps avec tous les partenaires qui ont le potentiel de contribuer au projet d'autonomie culturelle. Selon les réalités locales, le modèle a la flexibilité de s'appliquer à différents degrés d'implantation du concept et permet, selon l'envergure, de mettre à profit les ressources francophones et francophiles du plus grand nombre possible de partenaires provenant de différents secteurs.

...en vue de les engager de façon critique et démocratique

Il ne peut y avoir d'écoles communautaires sans partenariats. En effet, alors que les partenaires de la communauté soutiennent l'école dans sa mission, l'école communautaire, en revanche, contribue à la croissance de cette communauté. Or, le partenariat idéal pour soutenir le projet d'école communautaire citoyenne repose sur l'engagement des partenaires et doit se manifester par une démarche collective d'analyse critique des enjeux dans le respect des principes de la démocratie. Cet engagement est fonction des succès et des défis vécus dans la communauté et dans le milieu local, national et international (Isabelle et Bélanger, 2011). La recherche de Harrison (2007) sur les Centres scolaires communautaires (CSC) des Maritimes montre que, bien que les CSC s'efforcent de créer des occasions d'augmenter le nombre de contacts de leurs membres avec la langue française, ils réussissent mieux chez les enfants que chez les adultes. Malgré ce constat, ces formes d'institutions présentent un potentiel énorme de contribution pour la vitalité des communautés francophones et acadiennes en milieu minoritaire et ce potentiel repose en grande partie sur la qualité de l'engagement de la communauté. Une des conditions favorables à la réussite d'un projet d'école communautaire est, selon Violette (2005), « la valorisation, par les partenaires, de l'implication personnelle des jeunes, des adultes, des familles et des citoyens qui se reconnaissent dans le projet d'école communautaire; l'accent est mis sur l'engagement de la communauté ».



*« Le partenariat renvoie à une forme de coopération entre deux ou plusieurs organisations concourant à réaliser un projet qui répond à une situation jugée problématique. Le projet partenarial est pensé ou initié par des acteurs locaux et implique la mise en commun de moyens matériels, intellectuels, humains ou financiers. Les partenaires ou organisations partenaires provenant équitablement de différentes sphères ou secteurs d'activités possèdent une connaissance sociopolitique du milieu dans lequel ils agissent. Les partenariats représentent des regroupements stables, lesquels possèdent des modes de fonctionnement, des structures et des échéanciers bien définis. Les partenaires tiennent des rôles complémentaires et égalitaires (collaboration), dégagent une compréhension mutuelle de l'objectif de leur partenariat, s'entendent sur les moyens de communication et de diffusion les plus adéquats et inclusifs, participent tous aux processus évaluatif et décisionnel, et bénéficient d'avantages mutuels grâce au partenariat ».**



* Bélanger, N., Beaulieu, G. (2009). *Les partenariats école-communauté dans les écoles de langue française en Ontario*, Éducation en milieu minoritaire 4 (1), 1-29.

À la suite d'une recension des écrits sur le thème du partenariat, les chercheurs Bélanger et Beaulieu (2009) ont élaboré la définition idéale typique d'un partenariat (voir encadré). En menant une enquête auprès des directions d'école de langue française en Ontario, les chercheurs Bélanger et Beaulieu ont constaté que peu de partenariats (11 % des 105 partenariats recensés) se rapprochent de cette définition. Le modèle d'école communautaire citoyenne proposé dans ce document s'inspire de la définition de Bélanger et Beaulieu (2009) pour mettre en œuvre les partenariats essentiels à son application.

...à la vie politique, économique et socioculturelle de leur environnement local, national et global

L'école communautaire citoyenne, nous l'avons vu, veut contribuer au projet d'autonomie culturelle des communautés francophones et acadiennes du Canada. C'est dans une posture dynamique dirigée vers la communauté francophone à l'échelle locale, nationale et internationale que l'école évolue et participe au développement et à l'émancipation de la francophonie. L'intérêt de l'école pour les enjeux de sa communauté francophone locale, nationale et globale se manifeste par l'enseignement et l'apprentissage. La pédagogie qu'on y pratique favorisera la conscientisation et l'engagement des jeunes et de tous les membres de la communauté.



*« Dans cette perspective, le rôle de la personne qui éduque consiste par conséquent à éveiller les consciences et le sens de l'engagement en favorisant une démarche intérieure de quête du sens de la vie et du sens d'appartenance à l'humanité; à ouvrir des fenêtres; à construire des ponts permettant de créer des liens entre des contenus qui semblent dispersés à première vue; à susciter le goût de l'effort intellectuel, de la lecture, de l'ouverture à la culture locale et universelle; à affirmer le sens du respect de la dignité humaine et la valorisation de la coopération. Bref, ce rôle éducatif permet de créer les conditions nécessaires au processus de conscientisation et d'engagement en accompagnant l'apprenante et l'apprenant en tant que médiateur et médiatrice de la connaissance, mais où l'essence même du cheminement appartient à chacun et à chacune, à sa participation active, réfléchie et autonome ».**



* Ferrer, C., Allard, R. (2002). *La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement dans le cadre du Modèle de l'éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire*, Éducation et francophonie, vol XXX, automne 2002.

...vise la réussite des jeunes et de tous les membres de la communauté par un engagement social.

L'école communautaire citoyenne devra revoir les critères de réussite des jeunes et de tous les membres de la communauté. Cela signifie qu'il faudra discuter franchement des contenus d'apprentissage, des compétences enseignées et de l'ensemble de la qualité de l'éducation. D'autre part, il faudra également avoir des discussions courageuses sur la volonté des parents, des familles et de tous les membres de la communauté de contribuer à l'essor de l'éducation en langue française et à l'élargissement de l'espace francophone essentiel à la réussite de tous. Les critères qui serviront à analyser la réussite des jeunes et de tous les membres de la communauté s'articuleront autour des thèmes de la conscientisation, de l'engagement, de la prise en charge et de l'autonomie culturelle.

Après avoir analysé les composantes de la définition technique de l'école communautaire citoyenne, il convient de proposer une définition abrégée qui conserve tous les éléments.

L'école communautaire citoyenne de langue française est un lieu d'apprentissage, de socialisation et de construction identitaire, en osmose avec la communauté qu'elle dessert. Elle contribue à la réussite des élèves, à l'épanouissement de leur communauté et à l'éclosion d'une conscience solidaire globale. À ces fins, elle suscite l'engagement et mobilise les élèves, le personnel scolaire, les parents et les partenaires du milieu.

UN LEADERSHIP QUI SOUS-TEND L'ENGAGEMENT DE TOUS LES PARTENAIRES

Le leadership éducationnel, dont les théories ont été développées à partir de la première moitié du 20^e siècle, est calqué sur les modèles du domaine industriel et de l'administration des affaires. Bien que le concept ait évolué considérablement depuis les années 60, les modèles traditionnels ne semblent plus répondre aux besoins de l'école moderne et des sociétés qui connaissent des transformations majeures.

Au fil des années, l'école a toujours défini son rôle selon un chevauchement entre la volonté de répondre aux besoins d'une société en constante évolution et le désir de développer des êtres humains épanouis et des citoyens responsables. L'école communautaire citoyenne souscrit à cette vision à la fois pragmatique et humaniste de l'éducation. Toutefois, pour jouer pleinement son rôle, l'école communautaire citoyenne doit se donner une forme de leadership qui répond à la nature de l'institution. Selon St-Germain (2002), il n'est plus automatique d'associer une position hiérarchique à la capacité d'exercer du leadership. Il ajoute que plus on s'élève dans la hiérarchie, plus on devient un agent de contrôle et de supervision (au sens étroit du terme) et moins on possède la possibilité d'exercer du leadership.

Une des clés du succès de la collaboration qui constitue la condition essentielle à la réussite réside dans l'expression d'un leadership « mobilisateur » et « collaboratif ». Ce type de leadership nécessite des capacités particulières de la part de tous les partenaires. Il va de soi qu'il n'est pas l'apanage d'une seule personne ni attribué à un poste ou à une fonction en particulier. Au contraire, il devra, pour être efficace, se manifester par la volonté commune d'un regroupement. Ce qui importe dans l'assurance de la réussite, c'est que ce leadership soit contagieux et qu'il engage progressivement l'ensemble des partenaires. Pour tenter de décrire ce à quoi pourrait ressembler ce leadership, nous nous inspirerons du *Modèle hypothétique de leadership éducationnel en milieux linguistiques minoritaires* de Lapointe (2002).

Selon Lapointe, le leadership de l'école de langue française en situation minoritaire doit tout d'abord s'appuyer sur une connaissance et une compréhension approfondies des concepts liés au mandat de l'école de langue française et aux enjeux des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire. Celles et ceux qui exercent ce leadership comprennent le contexte législatif qui confère à l'école de langue française son double mandat. Elles et ils saisissent l'importance de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Les leaders comprennent ainsi que le rôle de l'école de langue française est d'offrir une éducation de qualité dans un contexte où la loi s'applique avec des dispositions de réparation aux injustices du passé. Conscientes et conscients que l'école de langue française est engagée dans la communauté francophone et qu'elle contribue au maintien et à l'épanouissement de sa langue et de sa culture, les leaders connaissent les composantes de cette culture. Elles et ils s'intéressent aux référents culturels du passé et du présent qui constituent la mémoire collective de la communauté francophone, comprennent les enjeux linguistiques et culturels, les réalités sociopolitiques ainsi que les défis auxquels la communauté francophone est confrontée. Enfin, elles et ils connaissent les ressources et les stratégies disponibles pour enseigner, protéger et valoriser la langue française ainsi que pour explorer et promouvoir la culture francophone considérée comme une richesse du patrimoine national et mondial.

À cette connaissance et à cette compréhension des concepts liés au mandat de l'école de langue française s'ajoute un sentiment profond de pouvoir agir et faire une différence dans la réalisation de la mission de l'école communautaire citoyenne. La compréhension des problématiques et du rôle des leaders agit comme stimulant et pousse à passer à l'action. Selon St-Germain (2002), l'organisation postmoderne vers quoi tend l'école de l'avenir se centre sur le collectif plutôt que sur l'individuel, sur la création de relations basées sur la confiance et l'autonomisation (*empowerment*), et sur le partage des responsabilités et des récompenses. Les compétences sont mises en commun pour amener tous les joueurs à comprendre et à assumer le rôle spécifique de l'école de langue française en milieu minoritaire. La force de l'équipe caractérise ce leadership qualifié de participatif.

L'école ne peut remplir son mandat et contribuer à l'épanouissement de la communauté sans être en interrelation avec celle-ci. Le leadership qui est exercé au sein de l'école communautaire citoyenne tend vers une prise en charge des orientations de l'école par l'ensemble des acteurs tant scolaires que communautaires. Ce type de leadership aura pour effet de donner à la communauté la capacité de se prendre en charge, de se transformer et de faire collectivement la promotion d'une école de langue française engagée dans son milieu et ouverte sur le monde.

Pour tendre vers une telle forme de leadership, les acteurs engagés dans la mise en œuvre d'une école communautaire devront développer des habiletés particulières qui s'articulent autour de la notion du savoir-vivre ensemble (Delors, 1996). Or, ce savoir-vivre ensemble, comme l'explique Langlois (2002), doit mener vers un savoir-faire ensemble. Le but est de participer, en y apportant une multitude de voix, à la mise en œuvre d'une école communautaire citoyenne qui répond aux besoins de la communauté. Cette co-construction exigera de la part des acteurs un souci de soi, d'autrui et de l'institution. Selon Langlois (2002), cette contribution à l'élaboration d'un sens commun fait partie intégrante de l'exercice d'un leadership éthique. En effet, toute forme de leadership éducationnel doit tirer sa motivation de l'être humain. Il ne faut pas perdre de vue que, si la vision de l'école de langue française en milieu minoritaire s'articule autour du maintien et de l'épanouissement de la langue et de la culture de la communauté qu'elle dessert, c'est parce que cette langue et cette culture sont celles d'êtres humains qui en ont besoin pour s'exprimer, se définir et prendre leur place dans le monde. Dans une société de plus en plus diversifiée, cette prise de conscience collective exige un leadership éthique au service des droits de chaque individu.

Le XXI^e siècle se présente à nous avec des promesses et des défis. Le besoin manifeste de revenir à des valeurs humanistes guide notre ère et inspire le développement des institutions. L'école devra aussi s'adapter à son époque. Elle n'est plus, comme par le passé, la seule source de la connaissance et de savoir. C'est ce qui fait dire à Victor Adamets (2002) « [...] qu'elle devra agir avec et en fonction des différents acteurs dans un espace plus large que le simple espace scolaire, soit celui de la communauté et de la société tout entière ».

LES VALEURS PRÔNÉES PAR L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE CITOYENNE

La force de la francophonie

L'école communautaire citoyenne se veut un espace de conscientisation et d'appropriation collective de la langue française et de la culture francophone, un lieu propice à la construction des identités francophones et la pierre angulaire des institutions qui contribuent à donner aux communautés francophones et acadiennes une force d'action.

L'engagement

L'école communautaire citoyenne repose sur un engagement social éclairé de la part de toutes les catégories d'acteurs sociaux, soit les individus et les familles, les membres de la communauté et ses leaders à la barre des institutions et des organismes qui forment la société civile ainsi que l'État et l'ensemble des citoyens qui, dans une société démocratique, choisit les représentants de l'État.

Le partenariat collaboratif

L'école communautaire citoyenne repose sur la force de la collaboration des partenaires, le leadership qui en émane, l'esprit critique, la recherche de consensus, la confiance et le respect mutuel dont ils font preuve et la volonté de mettre en commun les ressources existantes au service de la communauté.

L'autodétermination

L'école communautaire citoyenne, en créant des voies bidirectionnelles entre l'école et la communauté, se veut un moyen parmi d'autres que les membres des communautés francophones et acadiennes se donnent pour prendre en charge, dans un mouvement de solidarité, l'avenir de la francophonie et le développement durable de leur communauté à l'échelle locale, nationale et globale.

CONCLUSION

Ce serait se leurrer que de penser que l'école seule puisse être tenue garante de l'avenir de la francophonie. Toutefois, elle est la pierre angulaire des institutions, puisqu'elle fait partie intégrante de la vie de l'ensemble des membres de la communauté francophone et acadienne. Elle a le potentiel de valoriser et de promouvoir les éléments constituant la francophonie que sont la langue et la culture. L'école est aussi le lieu par excellence pour conscientiser les populations au fait français et à sa situation de plus en plus fragile. Enfin, l'école forme les leaders qui seront les acteurs clés de la vitalité des communautés francophones et acadiennes du Canada. Pour remplir pleinement sa mission, l'école de langue française doit faire corps avec la communauté qu'elle dessert. Elle doit créer des liens étroits qui permettront aux élèves et à leurs familles, aux membres du personnel de l'école ainsi qu'aux membres de la communauté de contribuer à la mission de l'école et de s'engager activement dans le développement et l'épanouissement de la communauté.

Ce document se veut une entrée en matière dans l'exploration de l'école communautaire citoyenne. Loin de prétendre cerner le concept, l'énoncé de vision a pour objectif d'alimenter une réflexion collective sur le rôle de l'école de langue française en milieu minoritaire. Cette réflexion pourra s'articuler autour de trois grandes visées, soit la réussite, le continuum et l'engagement. Le projet d'école communautaire citoyenne, qui a le potentiel de devenir un projet majeur de société, prendra l'ampleur de la solidarité et de l'engagement que les membres des communautés francophones et acadiennes voudront déployer pour le réaliser.

TROIS GRANDES VISÉES POUR L'ÉCOLE COMMUNAUTAIRE CITOYENNE

Une école axée sur la réussite

« L'école communautaire citoyenne contribue à la réussite des élèves, à l'épanouissement de leur communauté et à l'éclosion d'une conscience solidaire globale. »

Un continuum d'apprentissage

« L'école communautaire citoyenne de langue française est un lieu d'apprentissage, de socialisation et de construction identitaire, en osmose avec la communauté qu'elle dessert. »

Un engagement social éclairé

« À ces fins, l'école communautaire citoyenne suscite l'engagement et mobilise les élèves, le personnel scolaire, les parents et les partenaires du milieu. »

BIBLIOGRAPHIE

- Adamets, V., (2002). Préface de *Le leadership en éducation Plusieurs regards, une même passion*, p. V, Les Éditions de la Chenelière inc., Montréal.
- Bélanger, N., Beaulieu, G., (2009). *Les partenariats école-communauté dans les écoles de langue française en Ontario*, Éducation en milieu minoritaire 4 (1), 1-29.
- Commission nationale des parents francophones, (2000). *La jurisprudence sous l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés*, disponible sur le site de la CNPF, Ottawa.
- Delors, J., (1996). *L'éducation : Un trésor est caché dedans*, rapport à l'UNESCO de la commission internationale sur l'Éducation pour le XXI^e siècle, UNESCO Paris, Odile Jacob.
- Faris, R., (2010). *Les communautés d'apprentissage centrées sur le lieu : une variété de points de vue*, À lire en ligne, numéro 16, édition 2010, Ottawa, disponible sur le site Web de la FCAF au www.fcaf.net/enligne.
- Ferrer, C., Allard, R., (2002). *La pédagogie de la conscientisation et de l'engagement dans le cadre du Modèle de l'éducation à la citoyenneté démocratique dans une perspective planétaire*, Éducation et francophonie, vol XXX, automne 2002.
- Harisson, S., (2007). *Les centres scolaires communautaires (CSC) des maritimes : relation entre des espaces institutionnels et le vécu langagier d'ayants droit francophones*, ICRML, Moncton.
- IsaBelle, C., Bélanger, N., (2011). *Projet École communautaire citoyenne*, Ottawa, document de recherche présenté à la FNCSF, Ottawa.
- Landry, R., (2010). *Là où le nombre le justifie... V : Petite enfance et autonomie culturelle*, rapport de recherche réalisée pour la Commission nationale des parents francophones, ICRML, Moncton.
- Landry, R., Allard, R., Deveau, K., (2011). *École et autonomie culturelle, Enquête pancanadienne en milieu scolaire francophone minoritaire*, Nouvelles perspectives canadiennes, Ottawa.
- Langlois, L., (2002). *Un leadership éthique : utopie ou nécessité?*, dans *Le leadership en éducation Plusieurs regards, une même passion*, p. 75 à 93, Les Éditions de la Chenelière inc., Montréal.
- Lapointe, C., (2002). *Diriger l'école en milieu linguistique et culturel minoritaire*, dans *Le leadership en éducation Plusieurs regards, une même passion*, p. 37 à 48, Les Éditions de la Chenelière inc., Montréal.
- Simard, D., (2007). *Enseignement et culture ou les enjeux de la transmission*, Pédagogie collégiale, vol. 20, n° 4, p. 9 à 11.
- St-Germain, M., (2002). *Le leadership constructiviste : une solution au paradoxe de l'individualité et de la normalisation*, dans *Le leadership en éducation Plusieurs regards, une même passion*, p. 113 à 151, Les Éditions de la Chenelière inc., Montréal.
- Thériault, J. Y., (2006). *Qui sommes - « Nous » en ce début du XXI^e siècle?* Conférence prononcée au 59^e congrès de l'ACELF, Québec, disponible sur le site web de l'ACELF au www.acef.ca.
- Violette, M., (2005). *L'école communautaire : Un carrefour pour la réussite des jeunes et le développement de la communauté*, Rapport de l'équipe de travail sur le développement de l'école communautaire, Gouvernement du Québec, Québec.

NOTES



NOTES



